



SEANCE
11 juillet 2023

OBJET :
*Adhésion à la
médecine
professionnelle – CDG
84*

RAPPORTEUR :
Régis PHALY

N°
2023-07-11

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze Juillet, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 18

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Aurélie NOUGIER - Anthony GIACOMONI – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD

Étaient Excusés : 10

Sabah BOULMAIZ représentée par Jean-Luc BARCELLI
André BOUCHENY représenté par Serge BERNABE
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Marion PAPADOPOULOS représentée par Josette PULITI
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Rose-Marie GEOFFRAI-RUBIRA représentée par Corinne CRISTOFARO
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Guy MOUREAU
Marjorie BARRE représentée par William BOUQUET
Jennifer MACIA représentée par Patrick MOUTTE
Denis DUCHENE représenté par Jean-Philippe TESTUD

Absent :

Christine D'INGRANDO

Secrétaire de Séance : Josette PULITI



Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L 812-1 à L 812-5 du Code Général de la Fonction Publique précisant que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Vu l'avis unanime du comité social territorial (CST) en date du 3 juillet 2023,

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL


A l'unanimité

- **ADHERE** au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion de Vaucluse à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Vaucluse, la prestation de Prévention et Santé au travail
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

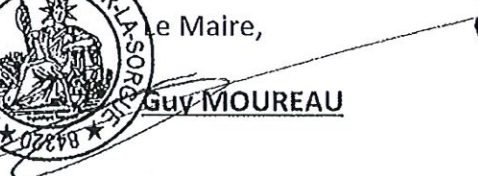
Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance Le Maire,

Josette PULITI



Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 13/07/2023
Après dépôt en Préfecture le : 12/07/2023
Après publication ou notification le : 13/07/2023
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication